

Paris, le 27 novembre 2025

Evaluation des avantages en nature énergie

Année 2026

Suite à communication par la Caisse Nationale des URSSAF, le barème forfaitaire annuel pour les évaluations sociale et fiscale des avantages en nature énergie s'établit de la manière suivante au titre de l'année :

Composition du foyer	Avec chauffage	Sans chauffage
1 personne	1 141,60 €	572,50 €
2 personnes	1 632,70 €	815,70 €
3 personnes	1 839,30 €	916,60 €
4 personnes	2 078,00 €	1 036,00 €
5 personnes	2 197,30 €	1 095,70 €
6 personnes ou plus	2 316,60 €	1 155,30 €

Il est rappelé que dans l'hypothèse où les avantages en nature ne peuvent être directement fournis, le montant de l'indemnité compensatrice doit être compris dans le revenu imposable.

Emmanuelle MEUNIER

meunier

Secrétaire Générale

Nota 1 : Le même barème est utilisé pour les cotisations sociales et l'imposition fiscale.

Nota 2 : S'agissant d'une rémunération, le montant de l'avantage en nature énergie est assujéti à l'ensemble des cotisations de sécurité sociale, à la CSG et à la CRDS (sans abattement au titre des frais professionnels), ainsi qu'au FNAL. Ce montant sera déclaré avec les revenus de 2026.